

Communiqué de presse

Allocations familiales – plus ça coûte, moins on aide

Politique familiale – Société

Contact presse :

Benoît Hautier
01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33
b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges
Paris, 75009
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu
d'utilité publique. Agréée
comme association de
consommateur et au titre de la
représentation des usagers
dans les établissements de
santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Depuis dimanche 1er mars, l'âge de la majoration des allocations familiales pour les enfants de plus de 14 ans est relevé progressivement, en application du PLFSS voté en début d'année.

A nouveau, ce sont les familles qui vont devoir faire le dos rond et contribuer à un effort national de redistribution, alors qu'elles ont des besoins croissants, car cette mesure de relèvement de l'âge de la majoration vise à économiser 1,2 milliard d'euros en année pleine. Pour certaines familles, ce sont près de 900 euros par adolescent et par an qui vont manquer.

Or, deux périodes de la vie d'un enfant sont particulièrement coûteuses aux parents : de 0 à 3 ans et de 14 à 18 ans, car ce sont des périodes exigeantes en termes d'équipement pour les familles, mais aussi de dépenses intensifiées notamment dans les transports et les loisirs.

Les AFC regrettent que cette mesure ait été approuvée sous couvert de financer le congé de naissance, car les deux mesures sont déséquilibrées entre une économie de 1,2 milliard d'un côté, et un financement de 600 millions de l'autre. Le tout dans un contexte d'excédent budgétaire de plus de 800 millions annuels de la branche famille de la sécurité sociale.

Les AFC appellent le gouvernement et les parlementaires à redonner des marges de manœuvre aux couples et aux familles pour qu'ils puissent enfin accueillir les enfants qu'ils souhaitent, en employant les moyens prévus par les institutions.

À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2024, elles regroupent **51 000 familles** réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....

Communiqué de presse

- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».